

Privilège—M. Stevens

Je me suis personnellement trouvé par le passé dans des circonstances où, à l'occasion de la présentation de différents rapports sur la radiodiffusion, des députés de l'opposition ont été irrités les uns envers les autres du fait que certains avaient été favorisés par rapport aux autres par un groupe particulier effectuant le reportage. De la même façon, dans le cas des rapports de commissions royales, qui sont, à mon avis, assez analogues au rapport du vérificateur général en ceci qu'ils n'ont rien de confidentiel, il est arrivé que la présentation de certains de ces rapports exaspèrent les députés du gouvernement car l'opposition était mieux renseignée qu'eux-mêmes.

A la suite de cette situation, on en est venu au fil des ans à l'idée de réunions à huis clos pour d'abord donner aux média l'assurance—et cela a d'ailleurs constitué le début de cette politique à l'égard des questions non secrètes—que les dates limites ou les dates de publication seraient respectées. Si le député ou tout autre député se donne la peine de réexaminer les faits sur lesquels je base mes affirmations, il se rendra compte que j'ai raison. Il a toujours été difficile de déterminer comment traiter équitablement tous les media.

Le deuxième événement survenu d'ailleurs relativement récemment—et je crois que l'éminent député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le reconnaîtra avec moi—réside dans l'action sincère entreprise par le gouvernement pour mettre l'opposition au courant, à l'avance, afin qu'elle puisse au moins formuler des commentaires basés sur la connaissance de faits précis. Tout le monde sera probablement d'accord pour dire que cette pratique était inconnue jusqu'à une date récente. En d'autres termes, le gouvernement a empêché que ne se produise le genre de problèmes auxquels nous assistons maintenant en déclarant tout simplement qu'on entendrait parler de tel ou tel rapport lorsqu'il serait présenté à la Chambre. C'est ainsi que ces démarches favorisant une plus grande consultation, et amenant tout le monde à se retrouver dans une position où le débat peut être axé sur des questions de fond intéressantes, a abouti au genre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Je tiens cependant à insister de nouveau sur le fait que, mis à part le budget et d'autres questions de fiscalité ou de politique monétaire qui, ainsi que le député l'a déclaré lui-même, constituent des questions de considération toute particulière, toutes les autres mesures adoptées ont visé à ce que tout le monde—les media puis les députés—se retrouvent sur un même pied d'égalité.

● (1532)

C'est à vous, monsieur l'Orateur, de décider si le comité des privilèges et élections ou tout autre comité du Parlement serait l'endroit indiqué pour examiner cette affaire. Je suis certain que mon collègue le leader du gouvernement ne s'opposera nullement à ce qu'un comité examine la question, mais il serait utile que les leaders à la Chambre se consultent d'abord afin que toutes ces questions soient examinées en même temps et non pas seulement celles qui relèvent exclusivement du Parle-

[M. Jamieson.]

ment et, par conséquent, de vous même, monsieur l'Orateur, en votre qualité de chef suprême du Parlement.

Depuis l'arrivée de la télévision, ce problème a pris une dimension particulière. On l'a justement remarqué il y a quelques jours à l'occasion du débat sur le budget quand, en l'absence de tout engagement écrit mais selon ce qu'on pourrait appeler une promesse d'honneur, il fut convenu de ne pas aborder les questions que le ministre des Finances (M. Chrétien) allait soulever dans son discours. C'était par conséquent une forme de restriction dans le temps qui, pour une raison ou pour une autre, d'après mes propres constatations, n'a pas été observée. J'ignore si on l'a fait délibérément. Pour en juger, j'avais décidé de regarder le débat du budget à la télévision au lieu d'occuper mon siège à la Chambre.

Le député de York-Simcoe, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et de nombreux courriéristes qui avaient sans doute provoqué les réponses, ont pu les commenter avant même d'avoir entendu ce qui s'est dit ici. Je pense que chacun de nous a assez de fierté pour ne pas vouloir se faire ainsi damer le pion même en l'absence de toute préoccupation d'ordre financier concernant la bourse ou tout autre marché.

Je tenais à faire connaître mon opinion, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il est souhaitable et logique que l'opposition et d'autres porte-parole soient davantage consultés et informés. J'espère que toutes les décisions convergent vers cet objectif.

Pour l'essentiel, je tiens à bien préciser, pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'un doute—et je ne pense pas que tel était le but du député—que c'est une décision qu'avait prise le vérificateur général lui-même et non le leader du gouvernement à la Chambre ou même le secrétaire du Conseil du Trésor comme on aurait pu normalement s'y attendre. Je crois qu'il s'agissait d'une décision du vérificateur général lui-même et, par conséquent, je ne pense pas qu'il y ait lieu de se plaindre en l'occurrence des agissements du gouvernement.

M. l'Orateur: Plusieurs députés voudront sans doute participer à ce débat, mais j'aimerais laisser cette question en suspens pour l'instant car il se pose un grave problème de procédure. Comme ni le député ni aucun autre ne sont tenus de se rendre à la réunion à huis clos, il est difficile d'établir qu'il y a matière à question de privilège, qu'un député est empêché d'agir, par suite de conditions propres à certaines circonstances données, alors qu'en fait rien n'oblige le député à se rendre à la réunion.

Je n'ai pas eu l'occasion de penser à la question mais le député soulève la question de privilège du fait qu'il ne peut pas accomplir ses fonctions à la Chambre; or, il me semble que cette question a toujours été liée aux fonctions ou à certains aspects de fonctions parlementaires qui sont essentielles aux députés, et il faudrait alors qu'un député ne puisse pas remplir ses obligations essentielles, non pas certaines obligations qui, bien que liées étroitement à celles-ci, ne sont pas reliées à ses occupations essentielles. Ce n'est pas là ma conclusion définitive, mais il y a cependant une difficulté qui se pose du point de vue de la procédure.